

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 23 juin 1843.

CONCESSION DU CHEMIN DE FER DE MARSEILLE A AVIGNON. RAPPORT DE LA COMMISSION.

La révoltante cupidité des hommes d'argent, la faiblesse coupable d'hommes d'état sciemment dilapidateurs de la fortune nationale, et la complaisance doublement intéressée de la dernière législature, ont doté le pays, à propos de la création de notre réseau de chemins de fer, d'une loi funeste à tous égards. Non contente d'engager à de longues échéances les ressources du trésor public dans des opérations absolument improductives pour lui pendant toute la durée des baux de concession, elle livre, avec des chances certaines d'énormes et immoraux bénéfices, l'administration morcelée de ces chemins à des compagnies qui n'ont déjà que trop montré l'usage qu'elles entendent faire de leur puissance et de l'influence qu'on leur a si imprudemment laissé prendre sur la direction des affaires sociales et politiques de la nation.

Une fois bien constituées dans leurs privilèges, ces compagnies, on peut s'y attendre, combattront encore avec plus d'énergie et d'acharnement qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici le principe éminemment sage et rationnel de la possession et de l'exploitation par l'Etat de l'ensemble de nos voies de communication. Elles lâcheront la bride à leurs appétits et voudront faire une propriété privée de la chose publique, et achever ce que la loi du 11 juin 1842 a si bien commencé, la constitution du monopole financier et de la féodalité industrielle.

Devons-nous compter que la législature nouvelle, mieux éclairée que l'ancienne sur la nature rétrograde des tendances du gouvernement et de l'aristocratie financière qui s'organise, les arrêtera sur la pente désastreuse où ils engagent la prospérité et l'avenir du pays? Nous voudrions le croire. Malheureusement cette législature a déjà fait preuve en mainte occasion d'une fâcheuse condescendance pour les vues et la politique anti-progressives du gouvernement, comme elle s'est montrée animée d'une prédilection non moins fâcheuse pour les intérêts exceptionnels et exclusifs qui entendent fonder leur suprématie sur l'oppression des intérêts généraux du travail, de l'industrie et du commerce, seules véritables sources du bien-être et de la richesse publique. Les faits accomplis depuis douze ans attestent évidemment que nous n'avons pas à faire plus de compte sur l'élément électoral où se recrute incessamment la représentation dite nationale; ils prouvent de plus en plus manifestement que nous ne devons rien attendre de bon et de véritablement conforme aux besoins et aux vœux du pays, à ses intérêts libéralement étudiés et compris, tant que les bases de cette représentation n'auront pas été réformées et élargies. Jusque-là nous serons inévitablement la proie des tripoteurs de bourse et des banquiers; gens qui pour ainsi dire constituent à eux seuls la France représentée et impriment dans toutes les institutions politiques et sociales qui s'élaborent de nos jours le caractère de leur funeste et insolent pouvoir.

Ce pouvoir s'est fait jour avec le plus audacieux éclat dans les deux projets de loi élaborés par le ministère des travaux publics pour la concession des deux chemins de fer soumissionnés par les compagnies Talabot et Rothschild.

Relativement au chemin de Marseille à Avignon, la compagnie a demandé et le ministre a proposé que sa construction fût adjugée à la compagnie Talabot moyennant une subvention de 32 millions de francs; cette somme énorme, jointe aux indemnités de terrain, mettra à la charge du gouvernement une dépense qui, suivant les évaluations officielles, ne s'élèvera pas à moins de 36,389,125 f. 75 c. Il est bon de faire remarquer que ces évaluations, en ce qui concerne les travaux d'art et de terrassement, sont celles de M. Talabot lui-même, et qu'elles ont été, pour ainsi dire, acceptées sans amendement par le conseil-général des ponts et chaussées; à moins que nous ne fassions entrer en ligne de compte les conditions favorables à la compagnie et contraires à l'intérêt public que, par dérogation aux plans et devis de M. Talabot, le conseil avait stipulées pour la construction du souterrain de la Nerthe, dont la longueur doit être de plus de 4,000 mètres.

Cette énorme subvention que nous avons qualifiée comme elle le méritait dans le Censeur des 12-13, 19 et 20 avril dernier, divisée entre les cent vingt-cinq kilomètres dont se compose la longueur du rail-way de Marseille à Avignon, porte à plus de 290,000 fr. la dépense par chaque kilomètre pour la construction de ce chemin. Ce chiffre exorbitant, pour ne rien dire de plus, dépasse de 140,000 fr. la moyenne qui a servi de base aux crédits ouverts par la loi du 11 juin 1842, laquelle portait à 150,000 fr. par kilomètre les indemnités de terrain et les travaux à la charge de l'Etat. A la vérité, on a donné pour motif que ce chemin réunissait tous les obstacles, tous les grands travaux extraordinaires capables de déjouer les prévisions de la loi générale, et l'on a dit: « Retranchez seulement les souterrains et les viaducs (travaux qui figurent dans les devis de M. Talabot pour la somme de 14,840,000 francs), la dépense totale ne s'élèvera plus qu'à 21,549,185 fr., et la dépense par kilomètre à 172,393 fr., somme inférieure à celle qui a été dépensée pour le chemin d'Orléans, et qui s'est élevée à 182,000 fr »

M. le ministre des travaux publics n'a pas cru que l'opinion prendrait au sérieux ces splendides évaluations. Pour atténuer d'avance l'effet qui devait résulter de leur production, pour la préparer à subir sans trop se récrier ce dur et lourd sacrifice, M. Teste disait, dans son exposé des motifs, « qu'il fallait se garder de conclure de ce cas particulier que les prévisions générales de la loi seraient déçues et la moyenne ordinaire dépassée »; il ajoutait: « L'achèvement des études sur plusieurs autres lignes et les adjudications déjà faites des travaux mis à la charge de l'Etat ont, au contraire, démontré que les sacrifices prévus ne seront pas excédés. » Plus franchement dans l'émission de sa pensée, la commission a de son côté prétendu, par l'organe de son rapporteur, M. Vivien, « que pour le plus grand nombre des cas cette évaluation superficielle est fort au-dessous de la vérité. » Elle a basé son opinion sur les dépenses qui ont été nécessitées par les indemnités

de terrain et la construction de plusieurs chemins, tels que ceux de Saint-Germain, de Versailles (rive droite et rive gauche), de Rouen et d'Orléans, qui ont tous dépassé la moyenne de la loi du 11 juin 1842.

La compagnie Talabot, relativement à l'exploitation du chemin, avait, d'autre part, demandé, et le projet du gouvernement disposait que cette compagnie, à la charge de laquelle, suivant la loi du 11 juin 1842, restaient la voie de fer, le matériel de transport, les frais d'exploitation, et enfin les frais d'entretien et de réparation du chemin, de ses dépendances et de son matériel, serait remboursée, à la fin de son bail, de la valeur de la voie de fer et du matériel, portée par cette compagnie à 25 millions de francs. La durée de ce bail et la jouissance de la compagnie étaient fixées dans le projet ministériel à trente-trois ans, et son tarif réglé comme celui du chemin d'Orléans, soit, pour le transport des marchandises diverses, à 16, 18 et 20 centimes par tonne et par kilomètre; pour le transport des voyageurs, à 10 centimes pour ceux de la première classe, à 7 centimes 1/2 pour ceux de la seconde classe, et enfin à 5 centimes pour ceux de la troisième et dernière classe.

Voilà rappelé, avec des détails nécessaires pour la suite de notre examen du projet amendé par la commission, le marché léonin pour lequel le ministre des travaux publics n'a pas hésité à invoquer la sanction des chambres. Nous n'avons pas besoin de rappeler, car l'émotion dure encore, les énergiques et unanimes réprobations que l'œuvre ministérielle a soulevées dans l'opinion, ni de dire que la presse indépendante a fait, d'un bout à l'autre du pays, bonne et éclatante justice des incroyables faveurs que le gouvernement s'appropriait à faire aux marchands d'argent qui lui prêtent si chèrement leur concours politique.

Bien que la commission de la chambre des députés ait semblé, à la première lecture du rapport de M. Vivien, avoir fait encore une part trop généreuse et trop large à la compagnie Talabot, nous avons pu y voir facilement que ce travail se ressentait à la fois et des réprobations de l'opinion et des nécessaires lumières si opportunément déversées par la presse dans ce débat important. Tout en proposant à la chambre d'approuver la disposition du projet qui charge la compagnie Talabot de la construction du chemin moyennant une subvention de 32 millions, elle a fait, d'autre part, subir à ce projet d'assez notables modifications. Il importe d'en faire le sujet d'un examen spécial et d'apprécier sagement la situation qui est faite par ces modifications au trésor, au public et à la compagnie, et si elles ont fait rentrer cette dernière dans des conditions acceptables pour tous les intérêts engagés dans cette affaire. Nous en ferons l'objet d'un prochain article.

LES JÉSUITES A AVIGNON.

Dans cette ville, les jésuites habitent la rue Saint-Marc, n° 14; ils sont installés dans un riche hôtel, au nombre de 70. Ils s'occupent très-peu du spirituel et beaucoup du temporel; ils président même, du fond de leur retraite passablement mondaine, aux conseils de la cité. Par leur influence, la loi intolérante de la célébration forcée des fêtes a été remise en vigueur, et dans les jours fériés le moindre étalage au-devant des boutiques, toute vente sur la place publique, sont sévèrement prohibés.

Une lettre adressée au Constitutionnel donne, au reste, de curieux détails. Elle signale une Société de la Foi, fondée à Avignon, et qui compte déjà plus de 500 affiliés, dont plusieurs ont déjà une grande influence sur le pays. Quoique n'ayant jamais été autorisée et ne cherchant pas à l'être, cette société a un règlement que tout le monde connaît et un local spécial affecté à ses délibérations. Elle a fait imprimer et distribuer, sous le titre de Rapports généraux, les factums les plus agressifs contre l'ordre social actuel. Le prospectus enluminé d'une publication néo-catholique est sous presse et va paraître incessamment.

Pour opérer des conversions, voici les moyens qu'emploie la Société de la Foi : on va trouver de pauvres protestants que la misère livre à la merci du premier venu; on leur offre de l'argent, qui est parfois accepté; en échange, on demande, on exige une apostasie, et dans l'espace de quelques heures on improvise un, deux, trois catholiques.

Un journal à trois francs par an, sous le titre d'Eclaireur du Midi, parvenu déjà à sa 10^e livraison, s'est chargé plus particulièrement d'exploiter la crédulité publique. Le père Hilarion Tissot, son rédacteur, affublé d'un costume étrange, fondateur, dans les départements voisins, dans l'Aveyron et dans la Lozère, de plus de vingt congrégations religieuses et d'hospices d'aliénés, homme fort avancé dans la science des phénomènes surnaturels et du discernement des esprits, livre tous les mois à ses bénins lecteurs des récits diaboliques de maléfices, obsessions cataleptiques, extatiques, transport de corps et revenants. Suivant ce saint personnage, toute médecine vient de Dieu et appartient surtout aux prêtres; la plupart des maladies ne sont dues qu'à la présence de l'esprit malin, et la prière, le jeûne des parents et des médecins, l'exorcisme enfin sont les remèdes qu'il emploie toujours avec succès. Nous ne savons jusqu'à quel point l'Eclaireur, qui sème ainsi la superstition, n'est point justiciable de la police correctionnelle.

Indépendamment de la direction des consciences, qui ouvre le champ à la captation dans le sein même des familles, il faut noter les pompes du culte comme un des moyens les plus propres à agir sur les masses. Chaque soir, pendant tout le mois de Marie (le mois de mai), le R. P. Corail, ancien chanoine de Toulouse, aujourd'hui digne associé de l'abbé Guyon, appelé dans le nord de la France le grand hurlleur, a réuni à Notre-Dame, autour de sa chaire, une affluence considérable de fidèles et de curieux. La querelle du clergé avec l'Université, le livre du chanoine Desgarets, dont l'annonce couvre tous les murs d'Avignon, dont le prospectus inonde les familles, la liberté de l'enseignement, la philosophie de M. Cousin, la révolution de juillet avec ses conséquences désastreuses pour la religion catholique, étaient la thèse de l'orateur. De son côté, le R. P. Camps, capucin ou jésuite es-

pagnol, faisait de la politique en faveur de don Carlos au milieu de ses compatriotes réfugiés comme lui, attisait le feu de leur fanatisme, insultait librement à la langue et aux institutions des deux pays. Le cours de ces prédications audacieuses a fini le 1^{er} juin par une procession à laquelle assistaient trois ou quatre mille enfants qu'on devait consacrer à Marie.

Le correspondant du Constitutionnel décrit la procession qui a eu lieu, précédée par deux cœurs en vermeil, dons de la population, et parle de la prédication fanatique faite le même jour par le P. Corail.

Il est bon d'ajouter que la partie éclairée du clergé ne prend qu'une faible part à ces momeries.

Suivant leur vieille tactique, les jésuites d'Avignon jettent principalement leurs vues sur les jeunes gens auxquels ils reconnaissent quelque aptitude ou un avoir considérable. Il y a deux ou trois ans qu'un jeune Avignonnais d'une intelligence remarquable et d'un grand savoir a été enrégimenté dans leur compagnie; dernièrement un fils de famille, M. de Blacas, est entré dans l'ordre, apportant en dot deux millions. Quand on demande à ces bons pères, qui ont fait vœu de pauvreté, ce qu'ils entendent faire des biens de ce monde, eux si désintéressés, si peu soucieux en apparence des biens d'ici-bas, ils répondent avec naïveté: « Nous ne possédons rien personnellement; nous avons tout donné à la compagnie dont nous faisons partie. »

Paris, le 21 juin 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Une allusion de M. de Larochejacquelein a amené hier M. Edmond Blanc à la tribune. On se rappelle encore l'intervention de ce député en faveur d'une compagnie qui avait primitivement soumissionné l'exécution du chemin de fer d'Orléans à Tours, intervention tellement active, tellement dévouée, que M. Edmond Blanc, dans sa correspondance avec le fondateur principal de la compagnie, est allé jusqu'à se féliciter de ce que sa nomination comme commissaire du budget lui donnait vis-à-vis du ministère une position très-forte; on se rappelle le retentissement scandaleux qu'a eu dans le monde politique la publication de ces lettres où M. Edmond Blanc étalait avec tant de fatuité son crédit auprès du ministre des travaux publics. Cette affaire avait donné lieu à bien des suppositions fâcheuses pour la considération de ce personnage, et il aurait dû chercher plus tôt l'occasion de se justifier.

Cette justification qu'il s'est efforcé de présenter hier fera-t-elle disparaître toutes les idées qui avaient pu s'élever à la lecture des étranges particularités de cette affaire? Cela peut être douteux, car M. Edmond Blanc n'a apporté aucune preuve à l'appui des déclarations qu'il faisait dédire. Il s'est contenté de dire qu'il était un honnête homme, et que, s'il s'était mêlé des affaires du chemin de fer d'Orléans à Tours, c'est que ce chemin intéressait un département qui lui a fait quatre fois l'honneur de le choisir pour son député.

La chambre est restée très-froide en présence de ces explications de M. Edmond Blanc, et elle a témoigné par son attitude que si la délicatesse de ce député n'avait rien à se reprocher dans les faits qu'il était ainsi obligé d'expliquer à la tribune, sa dignité parlementaire avait eu au moins à en souffrir, et qu'il était à désirer qu'à l'avenir il ne compromît plus un mandat que les électeurs confèrent dans un autre but.

M. Rossi a présenté hier à la chambre des pairs le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les sucres. La commission conclut à l'adoption pure et simple du projet, et la discussion a été fixée à lundi prochain.

Bulletin de la Bourse de Paris du 21 juin 1843.

Les premières affaires de la coulisse ont été faites à 78 95, puis la rente a été successivement demandée à 79 et 79 05.

Le premier cours du parquet a été 79 10.

Pendant toute la bourse, la rente n'a éprouvé que de faibles variations, toujours cependant avec une tendance à la hausse.

Elle a fermé au parquet à 79 20.

Dans la coulisse, elle est restée demandée à ce même prix.

Cinq pour cent.	120 50	Etats Romains	104 3/4
Quatre et demi pour cent.	» »	Dette active d'Espagne.	26 1/2
Quatre pour cent.	» »	Cinq pour cent belge.	105 1/4
Trois pour cent.	79 20	Trois pour cent belge.	» »
Actions de la Banque.	5340	Banque belge.	» »
Obligations de Paris.	1308 75	Caisse Lafitte.	» »
Rentes de Naples.	106 15		» »

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 20 juin.

M. TESTE, ministre des travaux publics, croit que le principe de l'amendement a du bon, mais que le moment de l'appliquer n'est pas opportun.

M. BILLAUDEL retire son amendement.

Le chapitre est adopté.

Chap. 11. Navigation intérieure (rivières, quais et bacs), 7,960,000 fr.

M. DELACROIX appelle l'attention de M. le ministre sur la navigation du Rhône.

M. TESTE, ministre des travaux publics, convient que c'est là le principal intérêt de la navigation intérieure en France. La navigation sur le Rhône a doublé depuis quelques années; son amélioration doit être pour le gouvernement l'objet d'études de tous les jours. Des motifs impérieux ont pu seuls faire ajourner les mesures que le gouvernement a conçues pour cet objet.

MM. Giraud (de la Drôme) et Falchiron appuient les observations de M. Delacroix.

M. SCHUTZEMBERGER: Je viens me plaindre de la faiblesse des allocations applicables aux travaux du Rhône. Ce n'est pas un intérêt de localité... (Interruptions diverses.)

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS dit que l'importance de la canalisation intérieure est immense; mais tout cela se résume en question de dépenses.

Il faut que le pays et la chambre, dit-il, se résignent à attendre les améliorations demandées. Qu'il suffise à la chambre de savoir qu'elles sont l'objet des sollicitudes constantes du pouvoir.

M. MAUGUIN presse le ministère des travaux publics de proposer un projet d'ensemble pour cet objet.

M. DE LAGRANGE signale les inconvénients du canal latéral à la Garonne qui occasionnera une dépense de 80 millions, tandis qu'on ne fait rien pour la Garonne. Cependant la navigation coûte quatre fois plus cher sur le canal latéral que sur la rivière.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Depuis 1835, un fonds annuel de onze cent mille francs est affecté à la Garonne. Le Rhône ne reçoit que trois cent mille francs. La Garonne n'a pas à se plaindre. (Hilarité.)

Le chapitre est adopté.

Chapitre 12. Canaux, 4,900,000 f.

La commission propose une réduction de 100,000 f.

Un débat s'élève entre M. de Larcy et M. le ministre des travaux publics relativement à une pétition qui a été envoyée au ministre et qui concerne le canal de Lez qui fait communiquer la ville de Montpellier avec les canaux qui unissent les deux mers.

M. PELTEREAU DE VILLENEUVE se plaint des irrégularités de la comptabilité des canaux. Il y a bien une comptabilité des recettes, mais il n'y a pas de comptabilité des dépenses.

L'orateur appelle l'attention de la chambre sur la situation des hauts-fourneaux dans la Haute-Marne. Ce département fabrique le sixième des fontes et le cinquième des fers qui se fabriquent en France. Il paie la houille à un prix exorbitant, voilà pourquoi le prix du fer est si élevé. Il y a là un puissant motif pour faire accorder un canal à ce pays quand l'état de nos finances le permettra.

Après une courte réponse de M. le sous-secrétaire d'état des travaux publics, le chapitre est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. GROISSANT fait le rapport de l'élection de Langres.

Une plainte a été articulée relativement à deux électeurs qui auraient été l'objet de violences sur la route de Dijon. Cette plainte n'a pas eu de suite. Un second grief a été articulé relativement à trois électeurs qui avaient stationné derrière le fauteuil du président. Le bureau du collège électoral a cru devoir empêcher les électeurs de stationner plus long-temps. Le 2^e bureau a été d'avis de blâmer cette opération.

Sur 278 votants, réduits à 276 par le décompte d'un bulletin nul et d'un bulletin qui n'a pas paru constituer un suffrage sérieux, M. de Pommeroy a obtenu 146 voix, et M. Pauwels 126.

M. le rapporteur dit qu'une protestation a été dirigée contre l'élection, et qu'elle demande l'ajournement de l'élection pour compléter les griefs. (On rit.) Le 2^e bureau n'a pas pensé qu'on pût ajourner l'admission d'un député.

M. le rapporteur énumère les griefs d'une protestation. Ils se fondent sur la création d'un journal nommé l'Union ; sur des violences, injures, menaces, contre les partisans de M. Pauwels, etc. ; enfin de ce que M. Dubreuil et M. de Vandeuil aient reporté leurs suffrages sur M. de Pommeroy. Le 2^e bureau n'a pas pensé que ce fussent là des griefs sérieux, et il propose de l'unanimité l'admission de M. de Pommeroy. (Aux voix !)

M. LEVAVASSEUR : Les candidats ne peuvent disposer des voix des électeurs. (Assez ! assez !)

L'élection est validée.

M. de Pommeroy prête serment.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 21 juin.

La séance est ouverte à une heure et quart ; le procès-verbal est adopté. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des dépenses pour 1844 (budget des travaux publics).

La chambre a renvoyé hier à la discussion le chapitre 9 de ce budget, intitulé : *Subvention à la caisse des retraites*, et montant à 355,000 f. Sur cette somme la commission proposait un retranchement de 50,000 f.

M. le rapporteur rend compte des explications qui ont eu lieu au sein de la commission et déclare que la majorité est demeurée d'avis de ne porter la réduction qu'à 20,000 f.

Cette réduction est mise aux voix et adoptée, ainsi que le chapitre 9.

La chambre s'est arrêtée hier au chapitre 13, ainsi conçu : Ports maritimes et services divers, 5,200,000 fr. — Adopté après quelques observations de MM. Estancelin et Teste.

Chap. 14. Chemins de fer (études et frais de police), 147,200 fr.

La commission propose une réduction de 45,500 fr.

Le chapitre réduit est adopté.

Chap. 14 bis. Exploitation des chemins de fer exécutés par l'état, 482,000 fr.

La commission propose une réduction de 241,000 fr.

La chambre entend MM. Lestiboudois, Teste, Bignon et Deslongrais. M. MONNIER DE LA SIZERANNE dit qu'il veut s'élever contre l'emploi des wagons découverts. (Bruit au centre.) Messieurs, écoutez-moi, il y a là une question d'humanité.

A gauche : Oui, cela est fort important.

M. LE PRÉSIDENT : Je ne conteste pas l'importance de la question, mais cela ne peut venir en ce moment, à propos du chapitre actuel.

M. MONNIER DE LA SIZERANNE : Je me réserve alors d'en parler en temps et lieu.

La réduction, combattue par le gouvernement, est adoptée, ainsi que le chapitre réduit.

Chap. 15. Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage, 500,000 f.

La commission propose une réduction de 50,000 f., et le gouvernement y consent. Le chapitre est adopté.

Chap. 16. Frais généraux du service des départements, secours, etc., 60,000 f. — Adopté.

Chap. 17. Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils d'intérêt général, 465,000 f. — Adopté.

Chap. 18. Constructions et grosses réparations d'intérêt général (bâtiments civils), 661,500 f.

La commission propose une réduction de 80,000 f. M. le ministre des travaux publics consent 40,000 f. sur cette réduction.

La réduction totale de 80,000 f. est adoptée par la chambre.

Chap. 19. Construction d'un édifice à affecter à l'École Normale, 700,000 f. — Adopté.

Chap. 20. Frais de publication des comptes-rendus des ponts et chaussées, des mines et des monuments publics, 15,000 f. — Adopté.

La chambre passe à la deuxième section du budget des travaux publics.

Chap. 1^{er}. Routes royales classées avant le 1^{er} janvier 1837, 6,000,000 f. — Adopté.

Chap. 2. Routes royales classées depuis le 1^{er} janvier 1837. (Mémoire.)

Chap. 3. Routes royales et ports maritimes de la Corse, 1,000,000 f. — Adopté.

Chap. 4. Routes stratégiques de l'Ouest. (Mémoire.)

Chap. 5. Ponts. (Mémoire.)

Chap. 6. Améliorations de rivières, 7,000,000 f. — Adopté.

Chap. 6 bis. Améliorations de rivières (loi du 8 juillet 1840), 4,800,000 f. — Adopté.

Chap. 7. Services des canaux du Nivernais et du Berri. (Mémoire.)

Chap. 8. Etudes de navigation. (Mémoire.)

Chap. 9. Améliorations de ports maritimes, 8,000,000.

M. PAIXHANS parle sur ce chapitre. Les fortifications du Havre, dit-il, sont d'une grande importance, et la question qui s'y rattache est fort compliquée ; elle touche en même temps aux ministères de la guerre, de la marine et des travaux publics. Le Havre, dont la prospérité, dont l'importance s'accroît chaque année depuis la paix, a besoin d'un fort ; il n'en a pas qui soit suffisant. Il faut que le Havre soit défendu du côté de la terre ; or, il l'est mal par des fortifications qui sont au-dessus des maisons. Il faut que le Havre soit défendu du côté de la mer ; or, de ce côté, il n'est pas défendu du tout.

Un projet avait été conçu, qui supposait un crédit de 5 millions : c'était insuffisant ; mais en le retirant pourquoi n'en a-t-on pas présenté un autre cette année ?

En présence de l'inactivité du gouvernement français, l'orateur cite l'activité sans relâche des Anglais, qui ne cessent de fortifier la partie de leur littoral qui regarde la France. Dernièrement, sur un de ces points, on a fait un nouveau travail qu'aucun étranger ne peut voir et qui portera cent canons de gros calibre.

L'Angleterre a 96 bateaux à vapeur de guerre ; en décembre prochain, elle en aura 101. La France n'a pour sa marine que 40 bateaux à vapeur ; en décembre prochain, elle n'en aura que 49. Nous avons donc moitié moins de bateaux à vapeur que l'Angleterre, et la négligence du gouvernement envers le port du Havre, au point de vue militaire, est une des plus grandes fautes qu'on puisse lui reprocher.

M. TESTE dit que le gouvernement s'occupe avec activité des fortifications du Havre.

M. ROGER (du Nord) demande si l'on compte s'occuper du port de Dunkerque.

M. TESTE : Ce port est compris pour sept millions dans le projet de loi que nous avons préparé et que nous n'avons pu présenter cette année à la chambre.

Le chapitre 9 est voté.

Chap. 10. Chemins de fer (garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires de chemins de fer), 2,500,000 f.

La commission propose une réduction de deux millions, représentant la somme qui a été votée dans une loi spéciale pour la compagnie du chemin de fer de Rouen.

M. MURET DE BORT, à propos de ce chapitre, parle du chemin de fer de Versailles (rive gauche.) Il se prononce pour l'idée d'une seule exploitation, d'une seule administration pour les deux chemins de fer de Versailles.

L'honorable membre se plaint aussi de ce que le chemin de fer d'Alais, qui est en pleine prospérité, n'ait encore rien payé de sa dette envers l'Etat. Il en est de même de celui d'Andrézieux.

L'Etat doit encourager les compagnies puissantes et solides, et il ne peut le faire qu'en se montrant sévère sur l'exécution des clauses des cahiers des charges.

L'orateur examine ensuite la question des postes. On avait annoncé que les chemins de fer diminueraient les charges du budget des postes. Eh bien ! il résulte de ce qui se passe que le budget des postes, loin de profiter du chemin de fer, se trouve sur le point d'y perdre. M. Muret de Bort demande en conséquence que l'on suspende le paiement des sommes stipulées avec les compagnies d'Orléans et de Rouen pour le transport des lettres, attendu qu'il n'est pas vrai que ce projet nécessite des dépenses extraordinaires pour ces compagnies, puisqu'elles viennent de conclure avec les diligences un traité pour transporter les voyageurs par un départ du soir : l'administration des postes doit naturellement profiter de cette circonstance. Il faut surtout faire en sorte que les compagnies chargées du transport des dépêches exécutent les clauses du traité relativement à la fixation d'un départ à six heures du soir.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, expose, en ce qui touche les chemins de fer de Versailles, que c'est le malheureux événement du 8 mai qui a empêché la suite des négociations entamées pour réunir les deux compagnies. Le ministre est amené à dire que la loi de 1839, en secourant la compagnie de la rive gauche, a consacré une injustice envers la rive droite.

M. le ministre des finances dit ensuite qu'il ne se prêtera pas à un traité onéreux pour le trésor, quant au transport des lettres, car, ce transport ne profitant qu'à quelques localités, les avantages qui en résulteraient ne compenseraient pas l'augmentation des dépenses.

M. DUFAURE présente quelques observations sur les chemins de fer de Versailles. Il s'étonne que M. le ministre ait qualifié d'injuste la loi du chemin de fer (rive gauche).

M. LACAVE-LAPLAGNE : Je suis sûr de n'avoir pas employé ce mot.

Le chapitre est adopté.

Chap. 10 bis. Chemins de fer construits par l'état, 4,500,000 f. — Adopté.

Chap. 11. Etablissement de nouveaux canaux, 6,000,000 f. — Adopté.

Chap. 11 bis. Etablissement de nouveaux canaux (loi du 8 juillet 1840), 3,900,000 f. — Adopté.

Chap. 12. Dépenses des exercices clos. (Mémoire.)

Chap. 13. Etablissement de grandes lignes de chemins de fer, 38,000,000 f. La commission propose une réduction de 4,000,000 f. portant sur la somme de 5 millions demandée pour la partie du chemin de fer de Paris à la frontière d'Allemagne comprise entre Strasbourg et Hommaring. La commission motive son refus sur ce que M. le ministre lui a déclaré qu'il ne se présentait aucune compagnie. La commission ajoute qu'elle a pensé que quant à présent il s'en présentera difficilement. Il est vrai que des travaux considérables sont commencés ; mais est-ce là un motif de les pousser avec une nouvelle vigueur et d'y consacrer 5 millions ?

M. DE L'ESPÉE combat la réduction proposée par la commission.

M. DUPRAT dépose le rapport de la commission du budget des recettes pour 1844.

M. MAURAT-BALLANGE dépose le rapport sur la proposition de M. de Saint-Frust sur l'embrigadement des gardes-champêtres.

M. Feuillade-Chauvin, dont l'élection a été validée, est admis et prête serment.

Le débat est repris.

M. DE BEAUMONT (de la Somme) appelle l'attention du gouvernement sur le tracé du chemin de fer à la frontière d'Allemagne.

M. BIGNON, rapporteur, monte à la tribune. Il est quatre heures.

M. le ministre des travaux publics vient de rendre un arrêté sur la police du chemin de fer de Paris à Rouen. Cet arrêté, que publie le *Journal de Rouen*, ne contient pas moins de quarante-quatre articles.

— On annonce que des lettres de grâce viennent d'être accordées à Larocière. Voilà huit ans qu'il subit sa peine. On sait qu'il était condamné à dix années de réclusion.

Le parti conservateur est divisé sur la manière dont il doit voter dans la question relative à la réduction de l'effectif de l'armée. Tandis que le *Journal des Débats* met toute sa rhétorique au service du ministère pour convaincre les centres qu'ils doivent rejeter les propositions de la commission, la *Presse*, de son côté, imprime ce qui suit :

« Tous les députés partisans des économies judicieuses voteront sans hésiter les réductions proposées par la commission du budget. Nous en prévenons le cabinet, afin qu'il n'engage pas légèrement son existence sur une question où ce serait à regret et malgré eux qu'un certain nombre de ses amis se sépareraient de lui après l'avoir long-temps soutenu. »

Le *National*, qui est toujours le premier à dénoncer tous les scandales, contient encore ce qui suit :

« A l'occasion du procès des employés de la ville, de nombreuses dépositions ont été reçues, au commencement de 1842, par le juge d'instruction, au sujet de désordres scandaleux dans le service des carrières. »

« On se rappelle ce qui a été raconté dans les débats devant la cour d'assises. Depuis, une instruction a été suivie sur ces désordres, qui ont pris, par les informations, une plus grande gravité. Ainsi, il en résulterait, dit-on, que des matériaux qui étaient destinés à la consolidation des carrières auraient été employés à des constructions appartenant à des agents de service. Comment se fait-il que cette procédure ne reçoive pas une solution plus prompte ? Nous ne voulons pas supposer que la position sociale de quelques uns des inculpés puisse exercer quelque influence sur la marche de cette affaire. »

On lit dans l'*Orléanais* : « Nous avons été témoins samedi dernier de la première expérimentation, à Orléans, du procédé mécanique nouvellement inventé pour le transport des diligences par le chemin de fer. Un assez grand nombre de curieux assistaient à cette opération, qui a parfaitement réussi, et qui, lorsque les employés de la compa-

gnie en auront l'habitude, ne demandera que quatre ou cinq minutes au plus pour les voitures les plus lourdement chargées. L'appareil employé à cet effet se compose d'un chariot mobile supportant une espèce de treuil qui fait mouvoir simultanément quatre chaînes et tiges de fer destinées à saisir et à enlever la diligence ; le tout roule sur un plancher à rainures, au-dessus duquel se trouvent deux voies parallèles, l'une en fer pour les wagons dits *plateformes*, et l'autre ordinaire par laquelle les diligences viennent se placer côte à côte des plateformes. Ces diligences étant construites sur un nouveau modèle, il suffit d'ôter quatre cheville et enlevées par le treuil à la hauteur convenable, le chariot, se mouvant dans les rainures, les transporte au-dessus des plateformes, sur lesquelles elles sont arrêtées à demeure par de fortes chaînes. Ce travail n'est ni plus long ni plus difficile pour remettre les diligences sur leurs trains. Six hommes en tout suffisent à cette opération aussi simple qu'ingénieuse. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* :

Nous recevons par voie extraordinaire un supplément à la *Gazette de Madrid* du 16 juin ; il contient un rapport de Zurbarano au ministre de la guerre sur les opérations militaires qui ont eu lieu sous les murs de Reus, ainsi qu'une copie de la capitulation accordée à cette ville. Aux termes de la convention, le pardon et l'oubli sont promis aux habitants moyennant qu'ils livrent leurs armes à l'autorité. Les blessés et les individus qui ne se croiraient pas en sûreté pourront sortir de la ville. Zurbarano avoue dans son rapport, daté de Reus le 12, avoir eu 10 hommes tués, 53 blessés et 31 contusionnés.

La *Gazette* officielle annonce, à la suite de ce document, que, par décret du même jour, rendu par le régent, Zurbarano a été promu au grade de lieutenant-général.

MADRID, le 14 juin. — Demain, jour de la Fête-Dieu, la garde nationale et l'armée doivent se trouver réunies à six heures du matin au Prado, pour être passées en revue par le régent. Le manifeste que celui-ci vient de publier, et dont vous trouverez ci-joint un exemplaire, n'a pas produit l'effet qu'on en espérait, et il est à craindre qu'à la suite de la revue de demain quelque désordre n'ait lieu.

Hier soir 13, on a fait appeler Olozaga au palais de Buena-Vista ; le courageux député a fait répondre que des affaires de plus grand intérêt l'obligeaient à partir pour Vittoria. Alors on a pensé à Cortina, député encore de l'opposition ; mais celui-ci a répondu au régent que, n'ayant pas mis l'Espagne dans l'état critique où elle se trouvait, il était décidé à ne pas entrer dans une combinaison ministérielle.

Voilà où en sont les choses : pour le moment nous sommes tranquilles, mais cette tranquillité n'est qu'apparente. La porte del Sol, centre des nouvelles politiques, est couverte de monde, et l'on s'entretient vivement des événements.

Le 15. — Contre l'attente de tout le monde, aucun événement remarquable n'a signalé la solennité de ce matin ; la revue s'est faite avec ordre, et l'allocution d'Espartero à la troupe et à la garde nationale a été même accueillie favorablement.

« Voici comment s'est exprimé le régent :

« Miliciens et soldats, vous allez entendre aujourd'hui ma voix ; mais, soldats nationaux, ce n'est pas celle du soldat citoyen qui arbora l'étendard de la liberté, l'étendard de la reine, l'étendard de la patrie et de la constitution. Non, aujourd'hui c'est la voix de Baldomero Espartero. Ecoutez, gardes nationaux : ce Baldomero Espartero qui vous parle est l'enfant du peuple, cet enfant que la volonté nationale a élevé d'une manière si solennelle à la régence du royaume. »

« Alors, soldats de la patrie, alors je jurai de défendre le précieux dépôt de l'existence de notre innocente reine et de la constitution de la monarchie. Soldats citoyens, je n'ai pas failli et je ne faillirai jamais à mes serments ; ceux qui disent et vocifèrent le contraire me calomnient, soldats citoyens. »

« Soldats citoyens, la volonté de la nation est et sera toujours la mienné propre ; c'est toujours avec empressement que j'inclinerai mon front devant elle. Le sacré dépôt de ma reine et de la constitution sera remis avec la même solennité que je l'ai reçu de la nation ; mais vouloir que je le livre aux horreurs des émeutes, du despotisme et de l'anarchie, pour cela, non, soldats citoyens : le despotisme et l'anarchie passeront plutôt sur le cadavre de ce soldat qui n'a d'autre intérêt et n'espère d'autre gloire que la gloire de son pays. »

« Miliciens et soldats, la patrie a confiance en vous, vous saurez répondre à son attente. Miliciens et soldats, vive la reine ! vive la constitution ! vivent la brave garde nationale et l'armée ! »

AFRIQUE FRANÇAISE.

Le bruit est généralement répandu que Sidi-Mohamed-Ben-Hady, l'un des chefs les plus influents des Beni-Ouragh, qui, attiré dans un guet-apens par Abd-el-Kader et fait prisonnier, est parvenu à s'évader de la smalah, qu'il était tenu de suivre. Ce personnage, qui, au dire de personnes ordinairement bien renseignées, aurait regagné sa tribu, serait un ennemi redoutable pour Abd-el-Kader, et la France aurait là un auxiliaire dont l'utilité, surtout dans les circonstances actuelles, ne saurait être contestée. Il est donc à désirer que ce bruit se confirme.

On assure qu'Abd-el-Kader a donné l'ordre aux débris de la smalah de se porter au sud de Tlemcen, où l'ennemi avait l'espoir de provoquer une insurrection contre nous ; mais le général Bèdeau, qui manœuvre dans ces contrées avec la colonne placée sous ses ordres, a l'assurance que la grande tribu des Beni-Amers ne fera aucun mouvement. Au surplus, la tranquillité continue de régner de ce côté.

M. le gouverneur-général, après avoir parcouru dans tous les sens le Dahara, dont les populations sont venues à lui en protestant de leurs dispositions pacifiques, est rentré le 5 de ce mois à Orléans-Ville, d'où il est reparti le 7 pour se porter sur l'Oued-Riou, afin de se mettre en contact avec M. le lieutenant-général de Lamoricière.

Les Sendjees, grande et puissante tribu, que la colonne expéditionnaire était allée chercher dans les montagnes de la chaîne de l'Ouarensis, vient de faire sa soumission. A l'exception de Zeitouni et de quelques chefs de sa fraction, tous les autres chefs se sont présentés au milieu de nous. Ainsi, nous dominons maintenant sans contestation tout le pays autour d'Orléans-Ville et spécialement toute la rive droite du Chéiff. Notre communication avec Tenez est parfaitement libre ; les Européens commencent à y circuler comme sur la route d'Alger à Blidah. Déjà nos marchés sont abondamment pourvus de toutes choses apportées par les Arabes des environs. On ne saurait assez se féliciter de ces heureux résultats, puisqu'ils auront pour effet d'accélérer considérablement le développement de deux nouveaux établissements qui viennent d'être créés tout récemment dans cette contrée.

— La colonne aux ordres de M. le lieutenant-général Changarnier est rentrée à Millianah le 7 pour y prendre un peu de repos et se remonter en effets d'habillement et de chaussure, afin d'être en état de se remettre prochainement en campagne.

— La colonie de Fouka, qui, dans la saison des travaux, n'a jamais eu plus de quarante hommes présents par suite des permissions que vingt d'entre eux ont obtenues pour aller se marier ou pour d'autres affaires, a cependant ensemencé en blé, orge et légumes plus de soixante hectares. Elle a créé des pépinières en mûriers, oliviers et autres essences qui promettent de très-beaux résultats.

Aussitôt que les colons ont su que la construction des maisons qu'ils ont reçues avait coûté trop cher pour qu'on continuât d'après le même système à bâtir celles qui manquent pour loger le complément de la compagnie, ils se sont empressés de fournir à prix d'œuvre les pierres, les trachaux qu'ils ont fait, le sable et la terre à bâtir, et ont fait tous les travaux qui n'avaient pas besoin d'ouvriers d'art ; de manière qu'à l'aide de quelques journées d'ouvriers militaires, une maison composée de quatre belles chambres, couverte en tuiles, propre à loger commodément deux ménages, ne coûtera à cette colonie que ce qu'on donne en matériaux dans

les autres villages, ainsi que le prouve celle déjà presque terminée qui a été faite avec ces ressources.

Mercredi a été ensemencé environ douze hectares, et si on n'a pas fait davantage, cela est dû à ce que la saison était trop avancée quand les colons ont été réunis. On a fait des plantations, créés des jardins, et surtout on a dirigé à travers le village un magnifique cours d'eau qui, tout en fertilisant le sol, assainira la localité.

Mahelma a été formé plus tard encore; cependant on n'y a pas moins travaillé. On a nivelé des terrains pour des jardins qui fourniront en abondance et pendant toute l'année des légumes pour toute la colonie. On s'occupe activement du défrichement des terres afin de les mettre en état d'être ensemencées cet automne.

La récolte des foins pourvoira dans ces colonies à l'achat d'une grande partie du matériel aratoire, dont l'absence presque totale n'a pas été un des moindres obstacles à surmonter.

DU CAMP DE BENEUSEL, le 10 juin 1843. — Le général Bourjol est parti de Mostaganem le 8 du courant, escorté par un détachement de chasseurs, pour rejoindre la colonne à Benusel; maintenant il ne doit rester en ville que très peu de troupes qui suffisent à peine pour faire le service de nos troupes, et il serait humain de ne pas les laisser longtemps absence en plaine, car il faut à nos soldats un tempérament des plus robustes pour résister aux fatigues.

A notre avis, on laisse les troupes trop long-temps en Afrique, et, pour satisfaire quelques ambitions, plusieurs régiments y séjournent cinq ou six ans. Quatre ans suffiraient pour faire face aux exigences de la guerre, qui est interminable. Si le ministre de la guerre prenait cette décision, nous n'aurions pas la douleur de voir journellement notre belle armée se décimer par la nostalgie et par le découragement; les familles des militaires verraient avec bonheur le jour de leur entrée en France. Mais malheureusement il n'en est pas ainsi, car il n'y a pas de terme limité.

La colonne de Mostaganem est venue se ravitailler le 7 à Benusel, et aujourd'hui elle est à Enesa, chez les Flittas, où elle a fait jonction avec deux autres colonnes. Trois belles razzias ont été faites sur ces tribus.

El-Mezari, frère du malheureux général Mustapha, mort trop tôt pour la colonie, vient de recevoir l'ordre de partir immédiatement pour Oran, afin de prendre le commandement du goum.

Le brave capitaine Dubost a été fait prisonnier par Abd-el-Kader dans la malheureuse affaire du 2^e chasseurs; celui-ci a écrit au général Gentil pour lui faire connaître sa capture et le prévenir que le capitaine était blessé d'un coup de feu. Sur huit officiers, sept sont à l'hôpital, plus ou moins blessés. (Toulonnais.)

Chronique.

LYON.

Les élections municipales pour la section de Saint-Clair se sont terminées hier. En voici les résultats : Electeurs inscrits, 440; votants, 220. M. Bouvard, 79 voix; M. Thiaffait, 78; M. Bonnardet, 55; voix perdues, 10.

M. Bouvard, ayant obtenu la majorité, a été proclamé membre du conseil municipal.

— Le n^o 24 du *Journal de Médecine de Lyon* contient les matières suivantes :

Des Eaux salines de Saint-Alban (Loire) et de leur valeur thérapeutique, par M. le docteur Nepple (suite et fin);

De la Morphine administrée par la méthode endermique dans quelques affections nerveuses, etc., par M. le docteur Rougier;

Fragments d'un voyage médical en Allemagne, par M. le docteur Bouchacourt;

Bulletin de la Société de Médecine.

— Le nommé Baroul dit Dumas, forçat libéré, a été arrêté avant-hier; il était nanti d'une somme de 1,790 f. et de beaucoup d'instruments à l'usage des voleurs. (Union des Provinces.)

— On parle d'un assassinat ou d'un meurtre qui aurait été commis la nuit dernière dans la petite rue Mercière, où l'on dit qu'un homme presque mort aurait été trouvé le matin par des gardes municipaux. Nous manquons de renseignements à cet égard, et nous ne pouvons garantir l'exactitude du fait; mais ce que nous savons très-bien, c'est que, si le corps-de-garde de la Mort-qui-Trompe n'était point abandonné, un événement de cette nature n'aurait pas pu avoir lieu. (Journal du Commerce.)

— Hier au soir, de dix à onze heures, un incendie, qui heureusement a été promptement réprimé, a eu lieu rue Sirène, dans un magasin de mercerie ou de lingerie. Les dégâts ont été peu considérables.

— M. Dunant, un Lyonnais qui pour la première fois paraissait sur la scène, a débuté il y a quelques jours avec succès, dans le rôle de Max du *Châlet*, à l'Opéra-Comique. Sa voix, disent les journaux de Paris, est grave et douce; on reconnaît chez lui la franche méthode italienne.

— La cour royale de Lyon s'est réunie hier à huis clos, en audience solennelle, pour recevoir comme chevaliers de la Légion d'Honneur plusieurs magistrats récemment décorés de cet ordre. Ce sont : MM. Jossierand et Grégori, conseillers; Gilardin, procureur du roi, et Brun de Villeret, président du tribunal civil de Saint-Etienne.

— Le conseil de salubrité de la ville de Paris vient aussi de publier un avis qui donne les premiers moyens préventifs à employer en cas de morsure de chien enragé. Voici en quels termes est rédigé cet avis :

« Toute personne mordue par un animal enragé, ou soupçonné tel, devra à l'instant même presser sa blessure dans tous les sens afin d'en faire sortir le sang et la bave. On lavera ensuite cette blessure soit avec de l'alcali volatil étendu d'eau, soit avec de l'eau de lessive, soit avec de l'eau de savon, de l'eau de chaux ou de l'eau salée, et, à défaut, avec de l'eau pure ou même de l'urine; puis on fera chauffer à blanc un morceau de fer que l'on appliquera promptement sur la blessure. »

— La 102^e livraison de la *Revue du Lyonnais* vient de paraître; elle contient les matières suivantes :

Une élogue de M. Ponsard;

Le Dolmen, ode, par M. Demogeot;

Le major-général Martin;

Les églises de Lyon au XVII^e siècle, par M. F.-Z. Collombet;

Les Simulacres de la Mort, d'Holbein, par M. H. Fortoul;

Lucrèce, tragédie de M. Ponsard, par M. E. Lassène;

Cours de la Faculté des Lettres, par M. Reynaud.

DÉPARTEMENTS.

On nous annonce deux accidents arrivés récemment dans les mines de l'arrondissement de Saint-Etienne.

Le premier a eu lieu dans la mine de Saint-Mathieu, concession du Reclus. Le nommé Couard s'occupait à bourrer la poudre d'une mine, lorsqu'une explosion a eu lieu. L'ouvrier a eu la figure brûlée, et il est grièvement blessé; néanmoins on espère le sauver.

Dans le puits Saint-Paul, concession du Sardon, un ouvrier a été tué par la chute inattendue d'un bloc de pierre qui s'est détaché de la voûte. Ce malheureux était père de trois enfants. (Journal de Saint-Etienne.)

— Par ordonnance en date du 18 juin, un conseil de prud'hommes vient d'être établi dans la ville du Puy (Haute-Loire).

Les marchands-fabricants de dentelle et de blonde en tout genre, les marchands-fabricants d'étoffes de laine, de fil et de coton, les filateurs, les tisserands, les blanchisseurs et les teinturiers, les chefs d'atelier, contre-maîtres et ouvriers patentés travaillant pour lesdites industries concourront seuls à la formation et à la composition dudit conseil.

Ce conseil sera composé de neuf membres, dont cinq seront choisis parmi les marchands-fabricants, et les quatre autres parmi les chefs d'atelier, contre-maîtres, teinturiers et ouvriers patentés.

— Les intempéries qui depuis long-temps se montrent d'une manière si continue n'ont point encore exercé une aussi fâcheuse influence qu'on était en droit de le craindre. Dans l'arrondissement d'Autun (Saône-et-Loire), les gelées n'ont fait aucun mal aux seigles; les vignes et les arbres à fruits seuls en ont souffert. Les pluies et l'abaissement de la température retardent quelque peu la maturité des céréales, qui offrent pourtant une magnifique apparence. On reconnaît que la hausse éprouvée par les grains n'a été causée que par des craintes exploitées par des spéculateurs, et qu'elle ne sera que momentanée. Les orges et les avoines promettent une récolte supérieure; tout, en un mot, fait présager une année abondante.

— Nous apprenons que les travaux de la forteresse des Rous-ses sont commencés depuis le 10 de ce mois. On demande des ouvriers pour cette construction; nous sommes informés que, quel que soit le nombre des ouvriers mineurs et terrassiers qui se présenteront, il y aura pour tous de l'ouvrage.

— Le conseil municipal de Clermont-l'Hérault a été dissous, il y a peu de temps, pour briser la majorité qui s'était déclarée contre le maire. Les élections viennent d'avoir lieu avec l'accord le plus parfait. Les dix-huit membres de l'opposition ont été réélus; le maire et ses amis n'ont pu rentrer dans le conseil, et les nouveaux membres qui les remplacent partagent les sentiments de l'ancienne majorité. La majorité est devenue l'unanimité.

BULLETIN DES SOIES.

Le marché de Romans de vendredi 17 a été assez beau malgré la pluie; il s'est vendu quelques parties de soies grèges aux prix suivants :

Soie ord. de pays, le demi-kilogramme, 25 f.

Soie d'ordre, — — — — — 27

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la récolte des cocons dans les contrées environnant Romans est réduite d'un tiers. Les prix sont tenus couramment 4 f. 35 c. et 4 f. 45 c. le kilog. Les cocons de première qualité se vendent 4 f. 50 c. le kilog., et il y a tendance à la hausse.

Par suite de la mauvaise récolte, on dit que trois filatures chômeront cette année et que la plupart des autres ne trouveront pas à acheter assez de produits pour s'alimenter pendant le même temps qu'elles fabriquaient ordinairement.

A Aubenas, le 18, les soies grèges paraissent prendre de la faveur au marché; il s'est traité quelques affaires aux prix suivants :

12/13 d. soies courantes, le 1/2 kilog., 25 f. » c. à 26 f. » c.

11/12 d. soies de pays, — — — — — 25 50 à 26 »

9/10 d. — — — — — 26 » à 26 50

9/10 d. soies de Joyeuse, — — — — — 27 » à 27 50

Dans l'arrondissement de Privas, les cocons se vendent 4 f. 50 c. le kilog.; ils sont généralement bous. A Aubenas, les prix ne pourront être définitifs que la semaine prochaine, beaucoup d'éducatrices étant en retard dans les contrées environnantes.

On nous mande de Vaucluse qu'il s'est beaucoup acheté de grèges étrangères aux prix de :

13/14 d., le kilogramme, 50 et 51 fr.

Le cours des cocons était à Avignon 3 fr. 90 cent. à 4 fr. 15 cent. le kilogramme.

L'Isle, 3 fr. 90 cent. à 4 fr. 10 cent.

Cavaillon, 4 fr. à 4 fr. 25 cent.

Apt, 4 fr. à 4 fr. 10 cent.

Ménèrbes, 4 fr. 10 cent. à 4 fr. 25 cent.

Voici les prix des soies à Nîmes :

Soie grège de Nîmes 5/6, le kilogramme, 56 fr. 10 c. à 57 fr. 15 c.

— — — — — 6/7, — — — — — 53 50 à 54 45

— d'Alais 5/6, — — — — — 56 10 à 57 15

Les cocons se sont vendus 3 fr. 90 à 4 fr. le kilog. aux derniers marchés d'Alais, Anduze et Lasalle. La récolte est en retard dans beaucoup de localités.

A Marseille, les affaires ont un bon courant; cependant les prix demeurent stationnaires, bien que les résultats de la récolte dans l'intérieur soient favorables à l'article.

Les dernières nouvelles du Piémont et de l'Italie ne sont pas aussi favorables à la récolte des cocons que les précédentes; elles contiennent des plaintes assez sérieuses. Voici les prix qu'on nous transmet : Piémont, 3 f. 25 c. à 3 f. 55 c. le kilog.; Naples, 3 f. 25 c. à 3 f. 60 c.; Brescia, 3 f. 10 c. à 3 f. 35 c.; Briauge, 4 f. (Courrier de la Drôme.)

Nouvelles Diverses.

On lit dans l'*Industriel alsacien* :

« Une entreprise des plus criminelles a été effectuée ces jours derniers sur le chemin de fer de Strasbourg à Bâle. Deux rails ont été enlevés pendant la nuit aux environs de Dornach et transportés dans la forêt qui avoisine le chemin de fer. Heureusement qu'un garde, faisant sa tournée, s'aperçut à temps de ce dégât qui fut aussitôt réparé, mais qui, sans cela, aurait pu compromettre la vie des voyageurs arrivant par le premier convoi.

« A l'aide de quelques indices, des perquisitions furent faites par le maire de Dornach et par la gendarmerie, et bientôt l'on fut sur la trace des coupables. Un couteau, ramassé à l'endroit même où les rails avaient été enlevés, aurait servi, dit-on, à faire reconnaître les véritables auteurs de cet infâme attentat contre la sûreté publique.

« L'un d'eux est en ce moment entre les mains de la justice; un autre a pris la fuite, mais on a tout lieu de croire qu'il ne tardera pas à être arrêté. »

— On lit dans le *Journal du Havre* :

« Jeudi dernier on a débarqué du navire à vapeur le *Sphinx*, venant de Londres, un éléphant expédié par les *Zoological-Gardens* de Londres au Jardin-des-Plantes de Paris.

« Notre Jardin-des-Plantes ne possédait que des éléphants femelles et d'Afrique, celui qui lui arrive est un mâle, il vient d'Asie, il a onze ans. Les jardins zoologiques l'ont donné en échange d'un beau lion, ce qui semble prouver qu'à Paris les lions sont moins rares que les éléphants.

« Le débarquement de ce gigantesque passager, qui, malgré son jeune âge, ne pèse pas moins de deux mille cinq cents kilogrammes, n'a pas laissé de présenter quelques difficultés. L'opération a duré plus d'une heure. Ce n'est qu'à minuit qu'on l'a embarqué sur la *Normandie*; il est arrivé vendredi à Rouen, d'où il a dû être immédiatement dirigé sur Paris par le chemin de fer.

« Un cornac spécialement attaché à sa personne l'accompagne jusqu'à Paris. M. Prévoist, un des professeurs du Jardin-des-Plantes, est venu en prendre livraison. »

— Une exposition de peinture doit avoir lieu cette année, pour la première fois, à Troyes; elle s'ouvrira le 20 juillet prochain et durera jusqu'au 20 août. On y recevra tous les ouvrages que les artistes étrangers à la ville de Troyes y enverront et qu'une commission locale aura jugés dignes d'y figurer.

— On lit dans le *Journal du Havre* :

« M. Conte, directeur-général des postes, est arrivé au Havre par la Seine; il vient, dit-on, pour assister aux expériences définitives du bateau à hélice le *Napoleon*, destiné, comme on sait, à faire le service des dépêches en Corse.

« Si nous sommes bien informés, ces expériences auront lieu pendant le premier voyage régulier du *Napoleon*. »

— Voici les noms des quatorze paquebots transatlantiques destinés à faire le service entre la France et les Etats-Unis, et de leurs ports de construction et d'armement :

Toulon : *Labrador* et *Orénoque*.

Rochefort : *Greenland*, *Montezuma*, *Albatros* et *Panama*.

Brest : *Christophe-Colomb*, *Magellan* et *Canada*.

Cherbourg : *Ulloa* et *Darsen*.

Lorient : *Caraiibe*, *Cacique* et *Eldorado*.

Tous ces bâtiments sont de la force de 450 chevaux; quelques uns ont déjà reçu une partie de leurs machines.

— On écrit de Mulhouse, 14 juin :

« Ces jours derniers on a trouvé dans la forêt près de Dornach un paquet enveloppé d'une serviette. A côté se trouvait un mouchoir. On a ouvert ce paquet, et on y a trouvé deux jambes coupées au genou. Aussitôt il a été reconnu que ces jambes appartenaient au cadavre mutilé trouvé dans une malle à Fegersheim. Un homme de cette ville, dont la femme était absente depuis quelques jours, est parti pour Strasbourg afin d'examiner le cadavre de cette femme. On assure ici qu'il a reconnu qu'elle était la sienne. Il paraît qu'on est en ce moment sur la piste de l'assassin. »

— On nous apprend qu'un garde forestier a été trouvé mort près des Trois-Epis, frappé de sept coups de couteau. (Courrier du Haut-Rhin.)

— M. Dereyer, botaniste distingué, est mort à Copenhague en 1842. Les médecins n'avaient pu se rendre compte des symptômes et des accidents de sa maladie. Cette perte avait été vivement ressentie; mais déjà, ainsi qu'il arrive toujours, elle était presque oubliée, lorsque le docteur Ahrenson, un des amis du défunt, en lisant dans un journal que le macouba était quelquefois mêlé de plomb rouge, conçut le soupçon que M. Dereyer, qui faisait grand usage de tabac, avait pu être empoisonné. Le docteur Ahrenson acheta en conséquence du tabac à la boutique où se servait M. Dereyer, et les expériences auxquelles il se livra firent reconnaître dans le tabac la présence de 16 à 20 centièmes de plomb.

Cette circonstance, jointe aux accidents qui s'étaient manifestés dans le cours de la maladie, donnèrent au docteur la certitude que son malade était mort empoisonné. Cette découverte est arrivée fort à propos pour un jeune médecin qui prisait beaucoup et puisait à la même source que M. Dereyer. Il était malade depuis un an, et la faculté avait été interrogée en vain sur les causes de son mal. Depuis qu'il s'abstient du tabac, son état s'améliore sensiblement. Des poursuites judiciaires sont en ce moment dirigées contre le marchand de tabac.

— Le pape vient d'accorder à une compagnie du duché de Modène l'autorisation d'établir un chemin de fer de Rome à Civita-Vecchia (15 lieues). La compagnie versera 5 millions de francs au trésor avant de commencer les travaux.

— On travaille, dans le port de Toulon, avec la plus grande activité à l'ameublement du vaisseau à trois ponts l'*Océan*, à bord duquel M. le vice-amiral de Mackau doit arborer son pavillon.

La gabarre l'*Emulation* sera mise en rade le 22 juin.

Le steamer le *Gassendi* a remplacé le bâtiment à vapeur le *Vautour* sous la grande mâture.

Le bâtiment à vapeur le *Sphinx*, parti le 20 en courrier pour Alger, a reçu à bord une centaine de passagers.

VARIÉTÉS.

FRAGMENTS PHILOSOPHIQUES.

Perfectibilité. — Progrès.

Livre X.

(Suite.)

X.—En s'accomplissant, le progrès enfante des résistances et suscite des passions; mais en lui-même il ne contient pas le principe du mal, il n'est pas la cause des actes mauvais qui s'accomplissent en son nom et à son occasion. On peut même dire que la diffusion des lumières tempère les aspérités des caractères, rapproche les hommes en les mettant à même de mieux s'apprécier et se comprendre, et par conséquent sert à augmenter les chances de paix parmi eux; elle contribue également à guider les forces des états vers des résultats plus conformes à l'intérêt public et à les empêcher de se jeter sans réflexion dans des entreprises iniques.

Certes, il ne manque pas d'esprits faux qui s'élèvent contre les efforts incessants de l'homme pour se perfectionner, il ne manque pas de gens intéressés à soutenir que toute innovation contient en elle un danger; leurs paroles d'alarme sont vaines, leurs crailleries impuissantes, et, malgré tous leurs efforts, la marche de l'humanité continue dans le sens du progrès. Les idées de publicité en ce qui concerne les actes publics, de responsabilité gouvernementale, de libre examen, d'humanité pour les pauvres, de représentation directe des citoyens, vont gagnant partout du terrain à l'aide de la presse et préparent ainsi à de nouveaux progrès d'inébranlables garanties. Car, pour que l'homme puisse se perfectionner, il faut bien qu'on ne lui fasse pas un crime de penser; il faut bien que ses actes soient à l'abri de toute peine tant qu'ils ne comportent pas une pensée de nuire; il faut bien enfin que ses combinaisons, à quelque ordre de faits qu'elles se rattachent, puissent être facilement soumises à l'examen et promptement appréciées. Sans ces conditions, la marche du progrès est lente, pleine d'incertitude, et manque de réalité. Sans ces garanties, les meilleures découvertes peuvent être long-temps secrètes et devenir le monopole de quelques habiles industriels.

Gutenberg et ses associés imprimèrent long-temps dans des caves; ils se gardaient bien de divulguer le secret de leur découverte; d'une part, ils voulaient en avoir le monopole, d'autre part, ils craignaient d'exciter les susceptibilités cléricales ou d'émouvoir les préjugés populaires. Nous sommes loin de cette époque, et l'imprimerie est maintenant en honneur; on peut dire qu'elle a fait le tour du monde, puisqu'elle fonctionne dans les Indes et à Constantinople.

TOUT PROGRÈS MÈNE AU BIEN.

XI.— Règle générale, le progrès va dans le sens du bien. On peut prétendre avec raison que les découvertes de machines de guerre ont servi à accélérer les changements nécessaires aux sociétés: l'invention de la poudre à canon a rendu les guerres plus promptes plus décisives; elle a donc diminué les désastres des conflits armés; elle a contribué aussi à accélérer la chute du système féodal, en introduisant l'emploi de l'infanterie comme force principale et prépondérante dans les armées: le peuple seul peut recruter les gros bataillons. Mais en le faisant intervenir sur les champs de bataille, on lui enseigne le secret de sa puissance, et on jeta les prémices de cette fameuse apostrophe de l'abbé Sieyès: *« Qu'est-ce que le tiers-état? tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? rien. Que demande-t-il? à être quelque chose. »*

Le tiers-état avait droit à être quelque chose, mais il ne pouvait devenir quelque chose qu'avec de nouvelles lois politiques et qu'à l'aide de nouvelles institutions.

Le clergé et la noblesse, qui voulaient alors être tout, qui n'acceptaient même la royauté que pour les garantir, ne voulurent pas transiger; ils méconnaurent les sages conseils qui leur étaient donnés par quelques uns de leurs membres, ils aimèrent mieux accepter la lutte, elle s'engagea sans pitié. Le tiers-état s'élança en avant sans peur et sans réserve; le clergé et la noblesse furent

broyés, les digues qui s'opposaient aux améliorations furent enlevées, et des lois nouvelles prirent la place des lois anciennes.

Il fallut bien alors que chacun ouvrît les yeux à la lumière et reconnût enfin que la loi du progrès ne peut pas être violée sans danger; aussi a-t-on vu depuis les esprits les plus distingués s'empres- ser de l'admettre sans contestation.

XII. — En ces derniers temps, des représentants des idées du passé s'empres- sèrent d'en reconnaître l'utilité, quoique en faisant cependant certaines réserves. Étaient-ils de bonne foi? Nous ne pourrions trop l'affirmer, mais en tous cas ils n'ont pas moins reconnu le principe du mouvement progressif et parfait des sociétés. En 1814, Louis XVIII rentre en France, sa charte à la main, et cherche ainsi à concilier le passé avec le présent; mais tout en reconnaissant la puissance des idées nouvelles et les progrès accomplis pendant son exil, il n'en mesure pas suffisamment la portée, il ne leur fait pas une assez large part, il les modère dans leur action par l'application des principes tirés de cette pensée, qu'à côté du besoin d'améliorer se trouve le danger d'innover, et il ne peut rien constituer de fixe et de rassurant. Charles X, moins habile que son frère, plus confiant dans les forces de son parti, ose méconnaître la loi du progrès, veut briser la liberté de la presse, son plus énergique instrument, et fouler aux pieds les principales garanties politiques consignées dans la charte; en trois jours son sceptre est brisé, et les vainqueurs de juillet le condamnent à l'exil.

XIII. — On sait que l'empereur Alexandre a exercé dans les événements de 1814 et 1815 une immense influence, on sait qu'il a été en quelque sorte l'âme de la coalition; eh bien! il fut amené aussi à comprendre que les idées anciennes avaient fait leur temps en France, qu'il ne fallait plus songer à rétablir les vieilles institutions, qu'elles avaient été anéanties par la révolution, et que les intérêts nouveaux étaient trop puissants pour ne pas être protégés. C'est positivement cette opinion qui le détermina à appuyer fermement la promulgation de la charte constitutionnelle, c'est cette opinion qui l'amena à regarder comme nécessaires certaines innovations.

Alexandre pressentait que l'Europe ne pouvait pas rester sur ses vieilles assises, qu'elle était appelée à des transformations prochaines, et ne discutait guère que la nature des moyens qui pouvaient y conduire; il s'expliqua assez catégoriquement sur ce point; voici ce qui fut prononcé en son nom devant la diète de Pologne:

« Certainement les progrès des lumières et de la civilisation ont nécessité de grands changements; mais ces changements dont la société a besoin doivent s'opérer d'une manière pacifique. Les projets de changement qui seront présentés ne doivent pas être de nature à provoquer de nouvelles insurrections. Les novateurs ne doivent point appuyer leurs raisonnements par des baïonnettes. Le gouvernement examinera les idées nouvelles sur l'organisation sociale qui lui seront présentées dans les formes convenables, mais il punira sévèrement les novateurs qui tenteront de déterminer de nouvelles insurrections. »

La nécessité de grands changements en Pologne et en Europe était formellement reconnue par l'empereur Alexandre. La loi du progrès s'était révélée à son intelligence, et l'avait en quelque sorte subjugué. Il n'aimait pas ses procédés, parfois dangereux pour les trônes et les possesseurs de fiefs, mais il ne pouvait dénier sa puissance; il voulait qu'elle ne s'exercât que lentement et pacifiquement. L'aveu que la force des circonstances lui arrachait, à savoir que les progrès des lumières et de la civilisation nécessitaient de grands changements, n'en était pas moins important et significatif.

Ne pouvant contester la valeur des idées des novateurs, il contestait les moyens par lesquels ils pouvaient chercher à les faire triompher, et, en leur interdisant l'usage des baïonnettes, il s'ad- jugeait le droit d'accepter ou de refuser à son gré leurs propositions. Il superposait ainsi l'idée d'autorité à l'idée de progrès, voilà tout. Les novateurs ont toujours été en butte à l'accusation de vouloir le triomphe de leurs idées par la force. Cette accusation est assez mal fondée, car les novateurs n'ont presque jamais employé la force qu'après avoir fait des tentatives pacifiques. Ces tentatives sont rarement heureuses; elles aigrissent les puissants, et les rendent durs et soupçonneux. Alors, pour en finir avec les prétentions nouvelles, ils ont recours à l'intimidation; ils poussent les novateurs à la résistance, et les mettent dans la nécessité de faire usage des baïonnettes.

Les gouvernants n'ont pas de sympathies pour les réclamations populaires; il semble, quand elles se produisent, qu'elles menacent leur autorité, qu'elles sont un blâme sévère de leur conduite, et qu'elles contiennent des pensées de rébellion. Soit qu'ils voient ainsi les choses, soit qu'on parvienne à les leur présenter ainsi, ils finissent toujours par agir en vertu de ces déplorables idées; or, tant qu'elles prévaudront, il n'y aura guère possibilité d'ouvrir au progrès des voies pacifiques, surtout dans les pays qui n'ont pas de constitution et qui sont soumis à la volonté de leurs chefs.

Tous les changements qui se sont opérés en Europe depuis la mort de l'empereur Alexandre ont été précédés de graves conflits. La révolution de juillet a été scellée par la poudre et par le sang; elle a déterminé la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, et cette séparation a été également l'occasion d'une lutte armée. La malheureuse Espagne se débat encore en ce moment sous les étreintes de la guerre civile pour avoir voulu changer ses institutions.

Mais en France, en Belgique, comme en Espagne, les souverains n'ont pas voulu reconnaître la nécessité des changements qui se sont opérés malgré leurs résistances. Charles X voulut même revenir sur les actes accomplis en 1814 et 1815, et Guillaume se bouchait les oreilles pour ne pas entendre les plaintes légitimes de ses sujets belges.

Quant à l'Espagne, après avoir dès 1812 proclamé une constitution, elle se voyait pour jamais vouée au despotisme, si elle n'avait pas enfin songé à agir avec vigueur. Certes, on doit déplorer les malheurs qui accompagnent toujours les révolutions, on doit

désirer qu'elles puissent cesser d'être nécessaires pour ouvrir les voies aux changements; mais ces malheurs si regrettables sont largement compensés par les avantages qui résultent pour les peuples de la pratique de meilleurs principes de gouvernement. C'est ce qui fait que le principe de perfectibilité humaine doit être protégé et défendu contre toutes les atteintes; c'est ce qui fait qu'on doit sans cesse veiller à ce que le progrès ne soit pas entravé dans sa marche et dans ses résultats.

F. RITTIERZ. (La suite à un prochain numéro.)

Le gérant responsable, B. MURAT.

Le Sirop de MACORS contre les vers n'est pas seulement destiné à leur destruction, mais il en prévient le développement par ses propriétés éminemment toniques, sans être cependant échauffantes; il convient donc aux enfants et aux adultes qui pèchent par un excès de débilité.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 22 JUIN 1843.

NOMBRE D'ACTIO	VALEUR NOMIN.	DESIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	5,800	»
1,000	700	Saint-Etienne.	1,400	»
350	600	Grenoble.	925	»
500	750	Saône-et-Loire.	825	»
400	700	Dijon.	500	»
3,000	750	Trois villes du Midi.	100	»
1,740	600	Turin.	500	»
1,000	—	Montpellier.	725	»
1,000	—	Besançon.	500	»
1,000	—	Reims.	459	»
1,000	—	Metz.	810	»
60	500	Valence.	550	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale.	375	»
Idem.	—	Union.	450	»
Idem.	1,000	Société civile.	760	»
1,500	800	Grangette et Culatte.	605	»
4,000	—	Côte Thiollière.	—	»
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf.	500	»
1,000	—	Ce des mines des Lites.	—	»
2,500	—	Compe du Villars.	400	»
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale.	4,000	»
500	4,000	Société lyonnaise.	5,840	»
800	500	Rhône supérieur.	—	»
154	5,000	Gondoles sur Saône.	—	»
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	9,600	»
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	1,525	»
450	—	de la Feuillée.	2,250	»
300	2,000	du Palais de Justice.	1,725	»
220	2,000	de l'île-Barbe.	1,500	»
1,800	1,000	et Gare de Vaise.	530	»
6,000	—	Canal de Givors.	725	»
2,200	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	6,600	»
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	4,900	»
800	—	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche.	—	20,750
2,000	1,000	Banque de Lyon.	—	5,250
Illimité	—	Omnium.	890	»
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	515	»
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,850	»
400	5,000	Société des hauts fourneaux d'Allevard.	5,900	»

Étude de M^e Deblesson, avoué, à Lyon, place du Gouvernement, n^o 3.

VENTE
Au l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,
le huit juillet 1843, à midi,

EN TROIS LOTS AVEC ENCHÈRE GÉNÉRALE,

DE BATIMENTS,

hangars, cour, jardin, prés et terres,

Situés en la commune de Sainte-Consoce,

Dépendant des successions des mariés Dufourt et Ferrand.

MISES A PRIX FIXÉES PAR LE TRIBUNAL.	
1 ^{er} lot	500 fr.
2 ^e lot	300 fr.
3 ^e lot	500 fr.

MISES A PRIX INDIQUÉES PAR LE CONSEIL DE FAMILLE.	
1 ^{er} lot	4,000 fr.
2 ^e lot	700 fr.
3 ^e lot	1,600 fr.

ÉTUDE DE M^e OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 2.

Suivant contrat reçu M^e Olivier et son collègue, notaires à Lyon, le quinze juin mil huit cent quarante-trois, enregistré, M. JEAN-BAPTISTE DIME, banquier, demeurant à Lyon, rue Bât-d'Argent, 22, et M. HECTOR-PHILIPPE MOREL, propriétaire-rentier, demeurant en la même ville, rue de Puzy, 2, ont formé entre eux une société en nom collectif dont le siège sera susdite rue Bât-d'Argent, 22, pour la continuation des affaires de banque et recouvrements que font actuellement MM. JEAN-BAPTISTE DIME et C^e.
La raison sociale sera JEAN-BAPTISTE DIME ET MOREL.
La signature sociale appartiendra à chaque associé, à la charge toutefois de n'en faire usage que pour les affaires de la société.
Le fonds social a été fixé à cinq cent mille francs.
La société a été contractée pour six années entières et consécutives, qui prendront cours le premier juillet mil huit cent quarante-trois, pour finir à pareil jour de l'année mil huit cent quarante-neuf.
Le décès de l'un des sociétaires, arrivant avant l'expiration de ce terme, sera résolutoire de ladite société.
Pour extrait: Signé OLIVIER, notaire. (5172)

MÊME ÉTUDE.

CAPITAUX

Depuis 40,000 jusqu'à 300,000 francs,
A placer dans Lyon par première hypothèque,
au taux de 4 1/2 pour cent l'an,

sur VALEURS TRIPLIES DU CAPITAL ENGAGÉ:
S'adresser audit M^e Olivier, notaire, chargé de la vente de diverses maisons de campagne aux environs de Lyon et de celle de nombreux immeubles urbains et ruraux, à des prix avantageux. (5171)

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, PLACE DES CORDELIERS ET RUE DE LA GERBE, 14.

A VENDRE. UNE MAISON

Où l'on exerce depuis long-temps la profession de teinturier, et parfaitement située et disposée pour cette industrie. — Prix : 59,000 fr. S'adresser audit M^e Morand, notaire. (5109)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, n^o 10.

On désire emprunter en rentes viagères ou à dettes à jour diverses sommes par première hypothèque sur des immeubles dans Lyon ou dans le département du Rhône. S'adresser audit M^e Laval. (4908)

A VENDRE. UNE MAISON

Au centre de la ville, quartier de la Fromagerie,
DU REVENU NET DE 3,400 FRANCS.

On donnera toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M. Tixier, rue Trois-Maries, n. 12, de deux à quatre heures. (6287)

A vendre pour cause de départ.
UN FONDS DE MERCERIE, BONNETERIE ET LINGERIE, bien achalandé.—Location : 430 fr.—Prix du fonds et des marchandises : environ 1,200 fr. S'adresser à M. Barbotat, chargé d'affaires, rue Mulet, 2. A VENDRE.—Grand nombre de propriétés et fonds de commerce. (1972)

A vendre de suite pour cause de départ.
FONDS DE CAFÉ dit de la Nouvelle-Douane, situé quai de la Charité, près la place Grôlier. On le cèdera à moitié prix de sa valeur. S'y adresser. (1971)

AVIS.
On a perdu UN TRÈS-BEAU CHIEN D'ARRÊT, poil ras, manteau blanc, taches brunes, marqué de feu au museau, répondant au nom de MYLORD. S'adresser au portier, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 1. Il y aura une bonne récompense. (943)

DU 20 AU 30 JUIN INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE

PARTIRA POUR
MACON ET CHALON

Tous les jours pairs,
à CINQ heures du matin. (6691)

OUVERTURE DES BAINS DE FOI,
Place d'Ainay, n. 2, à Lyon.

Cet établissement ne laisse rien à désirer pour la propreté; il existe dans les cabinets des tables à toilette et un assortiment de parfumerie, de savon rose, eau de Cologne et pâte d'amandes.
Cet établissement sera ouvert depuis quatre heures du matin jusqu'à onze heures du soir. (1969)

A DATER DU 20 JUIN,

L'AGLE

PARTIRA POUR
CHALON
Tous les jours impairs à 5 heures du matin. (6615)

AVIS.

On demande une personne pouvant disposer de la somme de huit à dix mille francs pour un commerce qui produit le soixante pour cent. S'adresser à M. Léali, débitant de tabac à Chervinge, près Villefranche (Rhône). (942)

AVIS.

On désirerait un associé pouvant verser 10,000 fr. environ dans un commerce rendable, établi à une heure de Lyon, dans un lieu agréable. Toute sûreté sera donnée pour la somme ainsi apportée. S'adresser à M. David, rue Buisson, n. 6, au 2^e, tous les jours avant midi. (928)

La boîte: 2 f. 50 c. MALADIES SECRÈTES. Le flacon: 5 f.

Guérison radicale, en cinq jours, de la blennorrhagie, si ancienne qu'elle soit et réputée incurable, par la MIXTURE et la POUDRE VÉGÉTALE de M. BERTRAND, pharmacien de l'École de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé.)—M. Bertrand prépare aussi l'EXTRAIT OU ESSENCE DE SAL-SÉPARABLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang. (Ne pas confondre avec les autres remèdes plus chers et sans garantie. — Demander la brochure que l'on envoie gratis.) S'adresser à la pharmacie, place Bellecour, n. 12, à Lyon. (Affranchir.) (7184)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Mouret fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Décheuoux, quincaillier, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus. (7053)

Pharmacie à Lyon.--Rue Palais-Grillet, N^o 25.

DÉPURATIF DU SANG

pour la
GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acrétilé ou vice du sang et des humeurs.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Prix: 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la pharmacie Chermozon, rue de la Comédie; à Bourgoin, M. Rey, vétérinaire; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Marseille, M. Fabre, pharmacien, sur le port.
BREVET D'INVENTION ACCORDÉ PAR LE ROI.
De POISSON, pharmacien de
S. A. R. LE DUC D'AUMAË.
Elle purifie l'haleine, blanchit et nourrit l'émail des dents, les préserve du tartre et de la carie, raffermi les gencives. Elle est approuvée par les premiers chimistes et par une commission de médecins nommée par M. le ministre de l'intérieur.—Prix : 1 fr. 50 c. et 3 fr. la boîte.
Dépôt chez M. LARDET, place de la Préfecture, à Lyon. (4685—6448)

AVIS.

M. GLUKNER a l'honneur de prévenir le public qu'il guérit radicalement les cors aux pieds, verrues, œils-de-perdrix et ongles rentrés dans les chairs. On ne paie qu'après parfaite guérison. Il se transporte à domicile à volonté. Sa demeure est rue Pizay, n. 16. (900)

MAUX DE DENTS.

L'ODONTOPHILE de DAXOY, chirurgien-dentiste, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris, guérit la douleur et arrête la carie des dents. Cette préparation infailible ne contient ni acides ni caustiques d'aucune sorte. Dépôt à Lyon, pharmacie LAROCHE, rue Saint-Polyacpre, n. 10. (7517)

LES HIRONDELLES

BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE
PARTENT TOUTS LES JOURS
DE LYON POUR CHALON
A 5 heures 1/2 du matin. (6293)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,
rue de la Poulaille, 19.